SIGP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 07/10/2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13	Date de convocation : 01/10/2026
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5	Date de publication : 01/10/2026
Quorum applicable : 7	

Le 07 octobre 2026 à 17h00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (13) :

AIME-LA-PLAGNE :
M. AUBONNET David, titulaire
Mme VIALLET Amélie, titulaire
M. DESTAING Anthony, titulaire
M. DURU Arnaud, suppléant (d'Isabelle GOSTOLI de LIMA)

CHAMPAGNY :
Mme AUFRERE Perrine, titulaire
M. DUNAND Alexandre, titulaire
Mme MARMONIER Florence, titulaire

LA PLAGNE TARENTAISE :
Mme ASTIER Fabienne, titulaire
Mme BENOIT Nathalie, titulaire
M. BOCH Jean-Luc, titulaire
M. SILVESTRE Jean-Louis, titulaire
M. VENIAT Daniel-Jean, titulaire
M. VIBERT Christian, titulaire

Excusés (5) :
- Pour Aime-la-Plagne : Mme GOSTOLI de LIMA Isabelle, titulaire et M. DESBRINI Laurent, suppléant
- Pour Champagny : M. BURDET Amaury, suppléant
- Pour La Plagne Tarentaise : Mme COWX Fiona, suppléante, M. DAVID Philippe, suppléant

Secrétaire de séance : M. VIBERT Christian, titulaire de La Plagne Tarentaise

⇨ ***Ouverture de la séance plénière à 17h02.***

⇨ ***M. le Président constate que le quorum est atteint.***

ORDRE DU JOUR

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-257300087-20261015-LISTDELIB261007-DE
en date du 15/10/2026 ; REFERENCE ACTE : LISTDELIB261007

Relevé de décisions :

- **Décision n° 2026-014** signée le 31 août 2026 avec la société CSP pour réaliser des travaux de modification de regards d'assainissement sur la double cunette de Plagne-Centre, Le montant du marché est de 30.000 € HT.
- **Décision n° 2026-015** signée le 16 septembre 2026 avec la société SCHILLIGER BOIS pour la fourniture de panneaux bois dans le cadre des travaux sur la tour de glace de Champagny. Le montant du marché est de 25.500 € HT.
- **Décision n° 2026-016** signée le 16 septembre 2026 avec la société JOLY et PHILIPPE pour réaliser la pose des panneaux bois dans le cadre des travaux sur la tour de glace de Champagny. Le montant du marché est de 67.242,70 € HT.
- **Décision n° 2026-017** signée le 16 septembre 2026 avec la société JOLY et PHILIPPE pour effectuer les contrôles non destructifs dans le cadre des travaux sur la tour de glace de Champagny. Le montant du marché est de 6.262 € HT.

Délibérations :

- **Délibération n° 261007-086 :** adoption du règlement intérieur du Comité syndical. Décision : approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 261007-087** : convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Les Versants d'Aime auprès du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne. Décision : approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 261007-088** : création d'une Commission « Athlètes » chargée de l'examen des demandes de bourse de soutien aux athlètes à partir de la saison 2026-2027 et désignation des membres. Décision : approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 261007-089 :** modification de la grille indicative d'indemnisation foncière applicable aux servitudes conventionnelles liées au projet de renouvellement de la télécabine de Champagny. Décision : approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 261007-090** : Tarifs des secours et des secours héliportés La Plagne – hiver 2026-2027. Décision : approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 261007-091** : Déplacement à Winterberg – préparation de la Coupe du monde de luge 2027 et des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030. Décision : approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 261007-092** : Convention de refacturation des dépenses du budget principal vers le budget annexe Eau-Assainissement. Décision : approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 261007-093** : Modification du montant de la subvention 2026 versée à l'Office de Tourisme de la Grande Plagne et ajustement de la participation de La Plagne Tarentaise. Décision : approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 261007-094** : Décision modificative n° 3 au budget principal 2026 du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne. Décision : approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 261007-095** : Tour de glace de Champagny-en-Vanoise – actualisation du programme et de l'enveloppe financière des travaux. Décision : approuvée à l'unanimité.

⇨ ***Fin de séance à 17h58.***

Fait à La-Plagne-Tarentaise, le 07 octobre 2026.

Le secrétaire de séance,
M. VIBERT Christian

Le président,
M. BOCH Jean-Luc

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
1355 Route d'Aime - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTAISE

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le 15 OCT. 2026

⇨ **Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (https://www.laplagne-tarentaise.fr).**

⇨ **Les actes peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Ils peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-257300087-20261015-LISTDELIB261007-DE
en date du 15/10/2026 ; REFERENCE ACTE : LISTDELIB261007